

AU PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

FORMATION EN PRÉSENTIEL / DISTANCIEL / IMMERSION PROFESSIONNELLE

JURA - HAUTE-SAÔNE

LONS-LE-SAUNIER
DOLE
SAINT-CLAUDE
VESOUL
LURE
LUXEUIL-LES-BAINS
GRAY
ARC-LÈS-GRAY
HÉRICOURT
CHAMPAGNOLE
MOREZ



DOUBS

T.DE BELFORT

PONTARLIER
MORTEAU
BESANÇON
MONTBÉLIARD
GRAND-CHARMONT
BELFORT



CONTACTEZ-NOUS

TÉL : 03 84 76 90 83 MÊL : INCLUPRO@ONLINEFORMAPRO.COM



Inlu'Pro
Formation



L'OFFRE DE FORMATION DE L'AGEFIPH ADAPTÉE À CHACUN !

182 HEURES MAXIMUM - DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS, MODULARISÉS
MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES INNOVANTES

ONLINE
FORMAPRO



 **agefiph**
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Reprendre confiance en vous

Prendre conscience de l'impact de son handicap sur son activité professionnelle et découvrir ses potentialités



Élaborer et valider son projet professionnel

Identifier ses intérêts, ses atouts et définir une activité professionnelle correspondant à sa motivation, confronter son projet à la réalité du marché



Identifier ses aptitudes et compétences

Évaluer ses différentes aptitudes, ses savoir-faire et savoir-être pour réussir la construction de son projet professionnel

Travailler sur les compensations possibles

Confronter ses caractéristiques personnelles à celle du métier visé et identifier les besoins de compensation



Développer son autonomie numérique

Maîtriser les compétences informatiques et digitales en lien avec son projet professionnel et utiliser les nouveaux moyens de communication



Mettre en place un plan d'action réaliste et réalisable

Planifier les actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs professionnels en respectant les contraintes, les délais et en prenant en compte les métiers ou secteurs porteurs



Se projeter dans son choix professionnel

Identifier un secteur professionnel, se confronter à la réalité du métier et valider son projet

Savoir communiquer et utiliser les moyens numériques

Pour se présenter à un employeur, à un organisme de formation, parler de ses compétences, sa motivation, ses expériences...



POUR QUI ? Toute personne reconnue travailleur handicapé ou en voie de l'être
(Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi, salariés du secteur privé et public y compris ceux en arrêt de travail, travailleurs indépendants, exploitants agricoles)

POUR QUI ? Salariés reconnus travailleurs handicapés ou en voie de l'être
(Salariés du secteur privé et public y compris ceux en arrêt de travail, travailleurs indépendants, exploitants agricoles)